

Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_076-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-076

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT,
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et prie les Conseillers
Municipaux de désigner l'un des membres de l'assemblée pour secrétaire.
Rémédios SANCHEZ PASCUAL désignée pour remplir ces fonctions, les
accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment
l'article L2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le
29/06/2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de
Guy-Noël FRANCOUAL.

Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou
demandent à le modifier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, **APPROUVE en ces termes** le procès-verbal
du Conseil Municipal du 29/06/2026.

Le conseil adopte à l'unanimité des présents cette délibération.

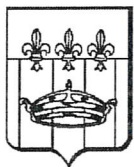
Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Remedios SANCHEZ PASCUAL
secrétaire de séance

Philippe PLANTADE
Maire



OBJET
—
**APPROBATION
DU
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
MUNICIPAL
DU 29/06/2026**



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_077-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 26 - 07 7

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**CHOIX D'UN NOUVEAU
FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉ POUR
LES BÂTIMENTS
COMMUNAUX**

Pour : 15
Contre 0
Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de l'énergie, et notamment ses dispositions relatives à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les collectivités territoriales et à l'autoconsommation collective ;

Vu le code de la commande publique ;

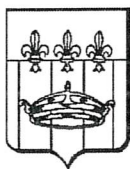
Considérant que la commune de Duravel doit assurer le fourniture d'électricité des installations d'éclairage public réparties sur son territoire, regroupés sur neuf points de livraison (PDL) ;

Considérant que dans ce cadre, une consultation a été menée auprès de fournisseurs d'électricité ; que des propositions commerciales ont été reçues entre le 30 juillet et le 17 août 2026 de la société Hydropost (marque commerciale « Racine »), portant sur une fourniture d'électricité d'origine hydroélectrique dans le cadre d'un dispositif d'autoconsommation collective (ACC) à hauteur de 50 % des volumes livrés ;

Considérant que ces propositions ont été comparées, PDL par PDL, aux conditions tarifaires actuellement appliquées à la commune ; que cette comparaison fait apparaître une économie globale estimée sur les neuf PDL concernés, présentée dans le tableau ci-après ;

Comparatif prévisionnel des offres sur 12 mois

Site / point de livraison	N° PDL	Fournisseur actuel (TTC/an)	Offre Ra- cine (TTC/ an)	Économie (TTC/an)	Écono- mie
Mairie de Duravel	23459044843405	2529,82 €	2210,18 €	319,65 €	12,6 %
École	23460492021481	1634,12 €	1436,84 €	197,28 €	12,1 %
Bibliothèque	23460202585852	3174,62 €	2799,09 €	375,53 €	11,8 %
Salle des Fêtes	23459913150246	1304,93 €	1182,11 €	122,81 €	9,4 %
Atelier Communal (coffret)	23470911718917	550,41 €	497,77 €	52,64 €	9,6 %
Lot Haut du Bourg (coffret)	23459478996813	1329,25 €	1210,08 €	119,17 €	9,0 %
Coffrets Marché	23444717770064	455,82 €	448,06 €	7,76 €	1,7 %



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

2026-077

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**CHOIX D'UN NOUVEAU
FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉ POUR
LES BATIMENTS
COMMUNAUX**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_077-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

Ancienne Poste	23459189561240	212,34 €	208,28 €	4,07 €	1,9 %
Église	23459623714611	337,68 €	334,30 €	3,37 €	1,0 %
TOTAL (9 points de livraison)		11528,99 €	10326,71 €	1202,28 €	10,4 %

.../...

Source : propositions commerciales « budget prévisionnel » établies par Hydrosport / Racine le 17 août 2026, sur la base des historiques de consommation communiqués par la commune. Estimations non contractuelles, réalisées avec une livraison en autoconsommation collective de 50 %.

Soit une économie globale de 1 202.28 € TTC par an, représentant environ 10.4 % du montant actuellement et facturé, ainsi qu'un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable (hydroélectrique) garantie par des Garanties d'Origine, sans surcoût.

Il est précisé que cette offre n'a pas de valeur contractuelle définitive et que les montants indiqués constituent des estimations établies sur la base des consommations historiques ; que toute évolution des tarifs d'acheminement ou des taxes et contributions réglementaires sera répercutée conformément aux conditions générales de vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le changement de fournisseur d'électricité pour les installations communales listées ci-dessus, au profit de la société Hydrosport (marque « Racine »), sur la base de l'offre transmise le 17 août 2026.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture d'électricité correspondant, ainsi que tout document et avenant nécessaires à leur exécution.

De charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires auprès du fournisseur sortant et du gestionnaire de réseau (Enedis) pour la mise en œuvre du changement de fournisseur dans les meilleurs délais

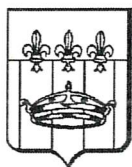
D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Secrétaire de séance
Remedios SANCHEZ PASCUAL

Le Maire
Philippe PLANTADE





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 07 8

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**CHOIX D'UN NOUVEAU
FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉ POUR
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAL**

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_078-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de l'énergie, et notamment ses dispositions relatives à la fin des tarifs réglementés de vente d'électricité pour les collectivités territoriales et à l'autoconsommation collective ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que la commune de Duravel doit assurer le fourniture d'électricité des installations d'éclairage public réparties sur son territoire, regroupés sur sept points de livraison (PDL) ;

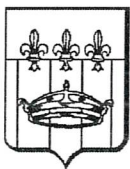
Considérant que dans ce cadre, une consultation a été menée auprès de fournisseurs d'électricité ; que des propositions commerciales ont été reçues entre le 30 juillet et le 17 août 2026 de la société Hydropost (marque commerciale « Racine »), portant sur une fourniture d'électricité d'origine hydroélectrique dans le cadre d'un dispositif d'autoconsommation collective (ACC) à hauteur de 50 % des volumes livrés ;

Considérant que ces propositions ont été comparées, PDL par PDL, aux conditions tarifaires actuellement appliquées à la commune ; que cette comparaison fait apparaître une économie globale estimée sur les sept PDL d'éclairage public concernés, présentée dans le tableau ci-après ;

Comparatif prévisionnel des offres sur 12 mois

Site / point de livraison	N° PDL	Fournisseur actuel (TTC/an)	Offre Racine (TTC/an)	Économie (TTC/an)	Économie
EP Place de la Halle	2346034730361 5	1709,32 €	1527,96 €	181,37 €	10,6 %
EP L'Oratoire	2345933427900 3	1413,43 €	1279,07 €	134,36 €	9,5 %
Lot Haut du Bourg (coffret)	2345947899681 3	1329,25 €	1210,08 €	119,17 €	9,0 %
EP La Gare	2345108538032 2	126,39 €	115,10 €	11,29 €	8,9 %
EP La Bondomie	2345123009819 6	113,16 €	103,68 €	9,48 €	8,4 %
EP Garadesque	2345224312278 0	85,60 €	80,51 €	5,09 €	5,9 %

.../...



Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 07 8

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**CHOIX D'UN NOUVEAU
FOURNISSEUR
D'ÉLECTRICITÉ POUR
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
COMMUNAL**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_078-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

.../...

EP Le Port de Vire	23451374815914	77,36 €	73,57 €	3,79 €	4,9 %
TOTAL (7 points de livraison)		4854,51 €	4389,97 €	464,55 €	9,6 %

Source : propositions commerciales « budget prévisionnel » établies par Hydrosport / Racine entre le 30 juillet et le 17 août 2026, sur la base des historiques de consommation communiqués par la commune. Estimations non contractuelles, réalisées avec une livraison en autoconsommation collective de 50 %. Pour le point « Lot Haut du Bourg », deux devis ayant été transmis pour le même point de livraison, seule la version la plus récente (17/08/2026) est retenue.

Soit une économie globale de **464.55 € TTC** par an, représentant environ **9.6 %** du montant actuellement et facturé, ainsi qu'un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable (hydroélectrique) garantie par des Garanties d'Origine, sans surcoût.

Il est précisé que cette offre n'a pas de valeur contractuelle définitive et que les montants indiqués constituent des estimations établies sur la base des consommations historiques ; que toute évolution des tarifs d'acheminement ou des taxes et contributions réglementaires sera répercutée conformément aux conditions générales de vente ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'approuver le changement de fournisseur d'électricité pour les installations d'éclairage public listées ci-dessus, au profit de la société Hydrosport (marque « Racine »), sur la base des offres transmises entre le 30 juillet et le 17 août 2026.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de fourniture d'électricité correspondant, ainsi que tout document et avenant nécessaires à leur exécution.

De charger Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires auprès du fournisseur sortant et du gestionnaire de réseau (Enedis) pour la mise en œuvre du changement de fournisseur dans les meilleurs délais

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

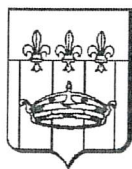
Fait et délibéré, les jours, mois et an que des-

sus

Secrétaire de séance
Remedios SANCHEZ PASCUAL

Le Maire
Philippe PLANTADE





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 07 9

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

—

**SUBVENTION
-
CHAMBRE DES
METIERS ET DE
L'ARTISANAT DU
LOT**

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_079-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot sollicite une
participation financière pour 2026, celle-ci s'élève à 80 € par apprenti soit un
total de 80 €.

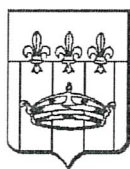
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une
subvention d'un montant de 80 € qui sera prélevé à l'article 65748 du budget
communal.

Fait et délibéré le jour, mois et an de dessus

Secrétaire de séance
Remedios SANCHEZ PASCUAL

Philippe PLANTADE
Maire





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

20 26 - 08 0

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**DISSOLUTION
BUDGET
COMMERCE
MULTI-SERVICES**

Certifié exécutoire

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le 18/09/2026
ID : 046-214600892-20260904-2026_080-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

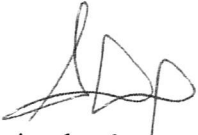
Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu de
procéder à la dissolution du budget annexe « Commerce Multi-Services » au
31 décembre 2026.

Considérant que l'activité du budget annexe « Commerce Multi-
Services » ne nécessite plus le maintien d'un budget distinct, Monsieur le
Maire expose qu'il convient de simplifier la gestion administrative et
comptable de ce service par son intégration au budget principal de la
commune.

Il précise que la dissolution de ce budget annexe entraînera le transfert
au budget principal de l'ensemble des éléments d'actif et de passif ainsi que
des résultats de clôture constatés au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,
DECIDE :

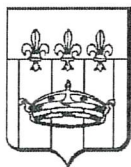
- De dissoudre le budget annexe « Commerce Multi-Services » à compter du 31 décembre 2026 ;
- D'intégrer au budget principal de la commune, à compter du 1er janvier 2027, l'ensemble des opérations relatives à cette activité ;
- De reprendre dans le budget principal l'ensemble des éléments d'actif et de passif figurant au bilan du budget annexe au 31 décembre 2026, selon les règles et écritures comptables en vigueur ;
- De créer, au sein du budget principal, un service « Commerce Multi-Services » permettant d'assurer le suivi comptable et fiscal de la TVA afférente à cette activité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations comptables, budgétaires, fiscales et administratives nécessaires à la dissolution de budget annexe et à son intégration dans le budget principal 2027.


Secrétaire de séance
Remedios SANCHEZ PASCUAL

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Philippe PLANTADE





Mairie de
DURAVEL
Code postal : 46700
Tél : 05 65 36 50 01
Fax : 05 65 30 65 63

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 18/09/2026

ID : 046-214600892-20260904-2026_081-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

20 26 - 08 1

L'an deux mille vingt-six, le quatre septembre à vingt heures ,
Le Conseil Municipal de la commune de DURAVEL, Lot dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur
Philippe PLANTADE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31/08/2026

Présents : MM. PLANTADE, BESSOU, Mme HEBERT
MM. FRANCOUAL, GRIALOU, Mme SANCHEZ PASCUAL,
M. JUYAUX, Mmes SHIELDS, BROUSSE, M. ZAMBON, Mmes RUBIO,
CASTEX, M. HAMON, Mmes ARRIGHI, ROSTAN GOUASMIA

Secrétaire de séance : Mme Remedios SANCHEZ PASCUAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

OBJET

**OPERATION
40688MEP**

**INTERVENTION
SUITE A PANNE
D460089220024
MÂT DE LA LEP22
ACCIDENTÉ**

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet
d'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de
Territoire d'Energies Lot
- souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
- s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par
la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur
le budget communal,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette
opération.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de séance
Remedios SANCHEZ PASCUAL

Le Maire
Philippe PLANTADE